



NORMANDY CHANNEL RACE 2021

27 mai – 06 juin 2021

12ème Edition

AVIS DE COURSE

Départ en mer dimanche 30 mai 2021 en rade de Ouistreham

www.normandy-race.com

TABLE DES MATIERES

1. REGLES
2. PUBLICITE
3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION
4. DROITS A PAYER
5. PROGRAMME
6. JAUGE
7. MATERIEL DE SECURITE OBLIGATOIRE
8. INSTRUCTIONS DE COURSE
9. PARCOURS
10. CLASSEMENTS
11. OBLIGATION DE PRESENCE DES BATEAUX
12. OBLIGATION DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE
13. POSITIONNEMENT ET ROUTAGE
14. SYTEME DE PENALITÉ
15. PLACE AU PORT
16. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU
17. VACATIONS RADIO
18. TEMPS LIMITE
19. PRIX
20. RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS
21. UTILISATION DES DROITS

22. CONTACTS

Annexe 1 : Carte du parcours

AUTORITÉ ORGANISATRICE (AO)

La NORMANDY CHANNEL RACE est organisée du 28 mai au 06 juin 2021 par la société Sirius Evénements, établissement affilié FFVoile, en partenariat avec la Ville de Caen, le Port de Caen - Ouistreham, la Société des Régates de Caen-Ouistreham (SRCO) et la Ligue de Voile de Normandie.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

La régata sera régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et l'heure légale du lever du soleil,
- 1.3 Les Règlements de la Fédération Française de Voile.
- 1.4 Les prescriptions de la FFVoile traduites pour les concurrents étrangers
- 1.5 La Réglementation Spéciale Offshore (RSO) de World Sailing, catégorie 2 monocoques.
- 1.6 Selon la RCV 86.1-B, la RCV 52 (Energie manuelle) est modifiée comme suit : les bateaux sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique et pour manœuvrer le système de ballast.
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE [DP]

- 2.1 En application de la Réglementation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 2.2 Les concurrents sont tenus d'arborer les marquages fournis par l'AO :
 - 2.2.1 Bloc marque de la course : tout bateau inscrit devra porter dans la grand-voile le bloc marque de la course inscrit dans un cercle de 1 mètre 50 de diamètre. Le centre de ce cercle sera situé à une hauteur correspondant au tiers du mât à partir du pont. La mise en place et la tenue des transferts jusqu'à l'arrivée est sous la responsabilité du skipper. Les marquages pourront être envoyés par voie postale aux équipages sur demande de ceux-ci au plus tard le 1^{er} mai 2021 pour un montant forfaitaire de 20 euros HT en France. Pour les envois à l'étranger, l'AO proposera un tarif de transport
 - 2.2.2 Pavillons de course : tout bateau inscrit à la course recevra à son arrivée deux pavillons de course qu'il devra arborer dans ses haubans de chaque côté du bateau depuis l'inscription jusqu'à la remise des prix à quai et en mer dans les conditions fixées par les Instructions de Course.
 - 2.2.3 Cagnards : tout bateau inscrit à la course recevra à son arrivée deux cagnards qu'il devra arborer de chaque côté du bateau depuis l'inscription jusqu'à la remise des prix.

- 2.2.4 Pavillons dans l'étai : tout bateau inscrit à la course recevra à son arrivée à Caen, des pavillons qu'il devra arborer dans l'étai du bateau depuis l'inscription jusqu'à la sortie du port de Ouistreham, puis après avoir franchi la ligne d'arrivée jusqu'à la remise des prix.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 L'épreuve est ouverte aux monocoques en règle avec la jauge et les règlements de la Class 40, (cotisation et certificat de jauge 2021).
- 3.2 La course se court en double. Tout bateau doit avoir, en tout temps, deux personnes et toujours les mêmes à bord, sous réserve des RCV 1.1 et 41.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité (pour le skipper)
 - un certificat de Stage World Sailing (Formation survie et formation Premier Secours Mer) en cours de validité, effectué dans un centre approuvé World Sailing.

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité (pour le skipper)
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les skippers non-ressortissants français doivent être titulaires :

- soit des certificats World Sailing (Formation survie et formation Premier Secours Mer) en cours de validité, effectué dans un centre approuvé World Sailing,
- soit des certificats de formation à la survie et aux premiers secours tel que requis dans les articles RSO 6.01 et 6.05.2. Cette formation doit être « World Sailing Approved ».

L'ensemble des documents cités au 3.3 doivent être transmis à l'AO au plus tard à la date de clôture des inscriptions au 1^{er} mai 2021.

- 3.4 Les membres d'équipage devront être âgés de 18 ans révolus au départ de la course. L'Autorité Organisatrice peut accorder une dérogation sur demande ; les équipiers mineurs devront présenter une autorisation parentale de participation à la course avec la désignation d'un adulte responsable âgé de 21 ans ou plus présent à bord du bateau avec le mineur.

- 3.5 Les inscriptions sont acceptées à compter de la publication de l’avis de course sur le site internet www.normandy-race.com. La date limite d’inscription est fixée au 1^{er} mai 2021. Les co-skippers doivent être connus à la date de clôture des inscriptions.
- 3.6 L’AO se réserve le droit d’accepter ou de refuser une inscription (RCV 76.1).

4 DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits d’inscription sont de :
- 2000 € HT (2400 € TTC) entre la date de publication du présent avis de course et le 31 janvier 2021.
 - 2400 € HT (2880 € TTC) entre le 1^{er} février 2021 et le 1^{er} mai 2021.
- 30% du montant des droits d’inscription sont reversés à la Class40.
- 4.2 En cas de désistement avant la date limite d’inscription du 1^{er} mai 2021, 500 euros HT de frais de dossier non remboursables seront perçus par l’AO ; aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 1^{er} Mai 2021.
- 4.3 Un pack partenaires est inclus dans les droits d’inscription et donne droit à chaque équipage aux prestations suivantes :
- 2 badges d’accès permanent pour les deux skippers avec boissons gratuites au bar
 - 20 badges accès à la journée au village VIP pour les partenaires des équipes sur la durée de l’événement
 - Remise de 15 % sur l’ensemble du catalogue des prestations de relations publiques : restauration et suivi du départ en mer

5 PROGRAMME

- 5.1 Programme de l’épreuve :

Date	Heure	
Mercredi 26 mai	20H00	Date limite d’arrivée des bateaux au Bassin Saint-Pierre à Caen
Du jeudi 27 mai au samedi 29 mai	09H00 – 18H00	Contrôles de jauge et confirmation des inscriptions
Samedi 29 mai	10H00	Briefing sécurité
Dimanche 30 mai		Départ du premier Class40 de Caen à 11H30 Départ de la course en mer à 16H00
Vendredi 04 juin et samedi 05 juin		Prévision d’arrivée des bateaux ; les bateaux devront rallier le Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tôt dès leur arrivée à Ouistreham et y rester jusqu’au dimanche 06 juin à 17H00

5.2 Programme social : (Sous réserve de restrictions sanitaires à la date de la manifestation)

Date		
Jeudi 27 mai	19H00	Cocktail d'accueil
Vendredi 28 mai	20H00	Dîner des skippers
Samedi 29 mai	16H00	Présentation officielle des skippers sur le village
Dimanche 06 juin	12H00	Remise des prix suivant arrivées à Caen sur le village public.

5.3 Le programme pourra être modifié sans préavis par l'AO en fonction des conditions météorologiques ou de toute autre contrainte technique ou sportive.

5.4 L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. Une annulation pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur, ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, d'interdiction administrative liée au contexte de sécurité ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'organisateur.

6 JAUGE

Des contrôles de jauge et d'équipements de sécurité seront effectués du jeudi 27 au samedi 29 mai 2021 et à tout autre moment sans préavis par le comité technique.

7 MATERIEL DE SECURITE OBLIGATOIRE

7.1 Une combinaison de survie par personne à bord.

7.2. Deux balises personnelles AIS portée en permanence, une pour chaque skipper et l'autre pour le co-skipper.

7.3 Un téléphone satellite

8 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront transmises aux concurrents inscrits à la clôture des inscriptions le 1^{er} mai 2021.

9 PARCOURS

9.1 Distance : environ 975 milles

Ligne de départ en rade de Ouistreham – parcours en rade d'Ouistreham.

Bouée Ouest Saint-Marcouf à laisser à tribord

Ile de Wight (Royaume-Uni) à laisser à bâbord

Tuskar Rock (Irlande) à laisser à bâbord

Fastnet Rock (Irlande) à laisser à bâbord

Ile de Guernesey à laisser à bâbord

Ligne d'arrivée devant Ouistreham

- 9.2 D'autres marques pouvant éventuellement donner lieu à des modifications de parcours pourront être ajoutées au parcours dans les IC. Les modalités de ces changements de parcours pendant la course seront indiquées dans les IC.

10 CLASSEMENTS

- 10.1 Un classement en temps réel sera établi selon l'ordre d'arrivée, dans la mesure où les bateaux termineront la course avant le temps limite.
- 10.2 Un classement supplémentaire sera établi par extraction du classement général pour les bateaux définis comme vintage par la Class40.

11 OBLIGATIONS DE PRESENCE DES BATEAUX [DP]

Les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen, sauf dérogation accordée par l'AO :

- à compter du mercredi 26 mai à 20H00 au plus tard et jusqu'au départ le dimanche 30 mai.
- au plus tôt dès leur arrivée à l'issue de la course et jusqu'au dimanche 06 juin à 17H00.

12 OBLIGATIONS DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE [DP]

Le skipper et le co-skipper devront être présents, sauf dérogation accordée par le l'AO:

- au briefing sécurité le samedi 29 mai à 10H00 et aux briefings officiels annoncés au tableau officiel de la course.
- à la présentation officielle des skippers le samedi 29 mai à 16H00 sur le village à Caen.
- à la remise des prix le dimanche 06 juin à 12H00 sur le village à Caen.

13 POSITIONNEMENT ET ROUTAGE

- 13.1 Chaque bateau sera équipé d'une balise de positionnement fournie par l'AO et pour laquelle une caution sera demandée.
- 13.2 Le routage est interdit conformément à la RCV 41 (Aide extérieure) et aux règles de classe.
- Une déclaration sur l'honneur sera signée par le skipper et le co-skipper lors de la confirmation des inscriptions à Caen.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 des RCV pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en temps pouvant aller jusqu'à la disqualification.
- 14.2 Les décisions du jury international seront sans appel comme prévu par la RCV 70.5. L'autorisation de la FFVoile sera affichée au tableau officiel d'information.

15 PLACE AU PORT [DP]

Les bateaux seront accueillis à titre gracieux au Bassin Saint-Pierre à Caen. L'AO met en place un plan d'amarrage des bateaux que les équipages s'engagent à respecter. Les bateaux ne sont plus autorisés à sortir du port sauf autorisation écrite de la direction de course et du comité de course à partir du 26 mai à 20H00.

16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

A partir du 26 mai 2021, 20H00, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du directeur de course ou du comité de course.

17. VACATIONS RADIO [DP]

Les vacations téléphoniques avec le PC Course auront lieu chaque jour entre 12H00 et 13H00. L'utilisation du téléphone portable quand cela sera possible sera privilégiée pour les vacations.

18. TEMPS LIMITE

Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 36h00 après le premier bateau Vintage (ou 36h00 après le 10ème bateau s'il n'y a pas de bateaux inscrits dans la catégorie Vintage) ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

19. PRIX

Des prix seront remis à chaque participant, à l'exception de tout prix en espèces.

20. RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS.

- 20.1 Les skippers participent à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité. **Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc...de l'opportunité de prendre ou ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer.** Tout renseignement que tout membre de l'AO pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'AO.
- 20.2 La responsabilité de l'AO et de ses partenaires se limite à assurer le bon déroulement de l'épreuve ; toute autre responsabilité que pourrait accepter l'AO ne pourrait être que contractuelle et explicite. D'autre part, les vérifications que le comité de course serait amené à faire auront pour seul but de s'assurer que les règlements et documents de course ont été respectés.
- 20.3 La veille, et spécialement la veille téléphonique ainsi que le suivi de la flotte que l'AO pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter. Toute demande faite auprès d'un membre de l'AO ne saurait engager la responsabilité de l'AO que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aide diverse, voire d'assistance en mer.
- 20.4 Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur bateau, aux autres bateaux, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Les skippers seront responsables vis-à-vis de l'AO de la souscription de toutes les assurances nécessaires

pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course. L'absence de fait d'assurance au tiers ne saurait engager la responsabilité de l'AO ou de ses partenaires.

- 20.5 Rappel de la RCV 1.1 : Il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en péril s'il devait être en position de le faire, conformément à la RCV 1.1 et aux dispositions internationales en vigueur. Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir à la Direction de Course tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps par le Jury International.

21 UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'utilisateur du bateau et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'AO utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive).

22 CONTACTS

SIRIUS EVENEMENTS

5 rue de l'Amiral Hamelin

75116 PARIS

Tel : (33) 01 47 04 61 14

Email : contact@sirius-events.com

Site internet : www.normandy-race.com

Page Facebook : *normandy channel race*

ANNEXE 1 : LE PARCOURS

